



Accueil jeunes intercommunal
Valdivienne

Projet Pédagogique AJIV
2023-2024

Partenaires officiels :



Table des matières

1 Introduction.....	2
2 Présentation.....	3
Coordonnées de l'organisateur.....	4
période et horaires d'ouverture.....	4
Lieu.....	5
Modalités d'inscription.....	5
Mode de fonctionnement.....	5
Règles de vie.....	6
hygiène et sécurité.....	6
Tarification.....	7
Transport.....	8
Budget.....	8
Les animations, activités et sorties.....	8
Évaluation.....	8
3 Les partenaires.....	9
Les partenaires financiers.....	9
Les partenaires locaux.....	9
4 Assurance.....	9
5 Le public.....	9
6 Encadrement.....	10
Évaluation de l'équipe d'animation :.....	11
7. Les objectifs pédagogiques de la structure.....	11

1 Introduction

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs. Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif. Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils de la commune de Valdivienne, le Projet Pédagogique décrit en détail un accueil en particulier.

L'accueil de loisirs « AJIV » a de particulier qu'il s'adresse à un public en recherche d'émancipation, d'autonomie, de repères ou de sensations.

Depuis sa création, L'accueil jeune intercommunal de Valdivienne a pour but de rendre actif les jeunes de leurs temps de loisirs que ce soit sur le temps périscolaire ou extrascolaire. Ce local est ouvert aux adolescents à partir de leur rentrée en 6ème et ce jusqu'à leur majorité.

Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs liés à cette tranche d'âge et découlant de la volonté éducative annoncée dans le Projet Educatif. On y présentera aussi les fonctionnements qui en résultent et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Enfin ce document précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

2 Présentation

L'organisateur :

L'organisateur du local est la communauté de communes Vienne et Gartempe, en quelques chiffres, elle regroupe 55 communes pour un total de 41 000 habitants sur une superficie de 2 000 Km carré, ce qui représente 28% du département de la Vienne. La CCVG86 a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, notamment financière, en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace, notamment au travers des orientations suivantes :

- La mise en œuvre du projet de territoire
- Le développement économique

Descriptif de la structure

« L'AJIV » « Accueil Jeunes Intercommunale de Valdivienne, est une structure permettant d'assurer un mode d'accueil ainsi que des animations pour les adolescents pendant la période scolaire ainsi que les petites vacances et les vacances d'été. Il a pour vocation de proposer des loisirs, de la distraction, de l'implication et des moments privilégiés de vie en collectivité.

Cet accueil se décompose en deux parties distinctes :

- un local, ouvert à tous et d'accès libre, favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets,
- des activités plus structurées (sorties, ateliers, projets jeunes, chantiers jeunes...) réparties sur l'ensemble de l'année.

Le local jeune est implanté à Saint Martin la Rivière, au sein de la Maison Bleue, dans l'ancienne école. Il se situe dans un environnement calme et verdoyant. Il dispose de plusieurs salles. L'AJIV peut utiliser les différentes infrastructures municipales (stade, gymnase, city stade...). Situé au 29 route de Lussac, elle peut accueillir les adolescents dès leur rentrée en sixième. La structure a pour objectifs de :

- Favoriser l'accueil des jeunes
- Rendre les jeunes acteurs de leurs temps de loisirs
- Favoriser le vivre ensemble
- Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence

Ces objectifs sont en lien avec le projet éducatif de la structure organisatrice.

L'AJIV est ouvert toute l'année et permet aux jeunes inscrits de pouvoir profiter d'activités riches et variées proposées par les jeunes. Les jeunes inscrits doivent participer à la mise en

place d'activités et de séjours tout au long de l'année. Le Directeur Mr Benjamin Doucet est présent sur toutes les ouvertures du local et accompagne les jeunes dans leurs démarches.

Coordonnées de l'organisateur

Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)

Adresse : 6 rue Daniel Cormier BP 20017 86502 MONTMORILLON

05.49.91.07.53

période et horaires d'ouverture

Les horaires du local jeunes varie selon la période (scolaire ou vacances scolaire), le local s'adapte aux horaires des établissements et fait en sorte d'accueillir les jeunes sur leurs temps libre.

Le local est ouvert tous les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaire sauf une semaine sur la période de Noël ainsi que trois semaines sur les vacances d'été.

en période scolaire :

Jours	horaires
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	14h-17h30
Jeudi	Fermé
Vendredi	18h-22h*
Samedi	14h-17h30*

* à noté que le local est ouvert un vendredi et un samedi par mois.

En période de vacances

Jours	horaires
Lundi	14h-18h
Mardi	14h-18h
Mercredi	14h-18h
Jeudi	14h-18h
Vendredi	14h-18h
Samedi	fermé

* a noté : si une activité ne correspond pas aux horaires d'ouverture, le local s'adaptera, il est possible qu'il soit ouvert toute la journée ou seulement en soirée. Suivant le planning des activités.

Lieu

AJI'V

29 route de lussac – 86300 Valdivienne

Tél : 06 98 96 90 43

Modalités d'inscription

Chaque jeune âgé de 11 à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en :

- remplissant un dossier d'information
- fournissant les documents sanitaires (carnet de vaccination, fiche sanitaire, renseignements médicaux si besoin).
- payant une cotisation annuelle de 5€
- fournissant une attestation d'assurance
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique
- un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques

Mode de fonctionnement

Les conditions d'accueil reposent sur le découpage opéré entre la partie local (qui peut inclure certaines animations internes) et les activités plus structurées.

Accueil sur la partie AJI'V :

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils de l'AJI'V sont libres : En effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par le Directeur. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs si bien évidemment, le document de sortie stipule que l'enfant a le droit de sortir à sa guise du local.

A l'arrivée, les jeunes se note sur la fiche de présence (nom, prénom et heure d'arrivée et de départ)

Un animateur, au minimum, est néanmoins présent sur la structure afin de répondre aux attentes des jeunes et d'assurer également la sécurité à l'intérieur des locaux.

«L'AJI'V » est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

Les activités dites extérieures : Elles sont mises en place par les animateur avec les jeunes. Lors de ces activités, les jeunes sont sous la responsabilité de l'animateur, ils se doivent de respecter les règles même en dehors des locaux.

Les inscriptions à ces activités se font via mail ou sms obligatoirement. Lors de la sortie du programme, les jeunes doivent s'inscrire aux activités proposés pour pouvoir y participer.

Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement de la structure, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de « l'AJ'V », le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun.

Les règles non négociables :

- Il est formellement interdit de fumer dans les salles
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.
- Toutes formes de violences (verbales, psychologiques ou physique) sont interdites
- toute défectuosité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalés à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement le Chef de service petite enfance/enfance/jeunesse de la CCVG86.

Dans l'hypothèse contraire, la communauté de communes se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

L'encadrement des activités et le respect des règles du local concerne aussi l'extérieur des locaux.

Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

hygiène et sécurité

Les locaux :

Les locaux sont entretenus quotidiennement par les jeunes accompagnés, aidés et guidés par l'animateur. Les plus grosses tâches sont effectuées par l'agent d'entretien pour les sols, WC, vitres..

les sorties :

L'animateur veille à se déplacer avec un moyen de communication, une trousse à pharmacie qui doit être contrôlée régulièrement, les fiches sanitaires ainsi qu'une liste des enfants présents à la sortie. Cette dernière est également affichée sur la porte du local avec un numéro de téléphone pour joindre l'animateur.

Les repas :

les repas ne sont pas pris en charge par le local jeune, les jeunes doivent ramener leurs propre pique-nique si il souhaitent manger au local. Néanmoins, pour les soirées le local prend en charge la partie restauration en respectant scrupuleusement les indications sanitaires d'un accueil de loisirs. Les jeunes sont quant à eux responsables d'emmener les jus de fruits.

L'animateur vérifie les dates de péremption des aliments ainsi que leurs conditions de conservation. De plus, il conserve dans un cahier les étiquettes/références, et enfin, il conserve des échantillons témoin.

Communication

Différents outils sont utilisés pour communiquer et faire passer les différentes informations :

- Le mailing aux jeunes et aux parents
- Le site internet du service
- La presse locale
- Le réseau des professionnels (Mission Locale, Collèges, Lycées, Mairies...)
- Le bouche à oreille
- La mise en place de réunions d'informations avec les parents
- Les réseaux sociaux L'Espace jeunes est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes :
- Les animateurs et les jeunes
- Les jeunes entre eux
- Les parents et les jeunes
- Les adultes entre eux
- Les jeunes et les acteurs locaux (associations, collège...)
- Les jeunes et les élus

Tarifification

La Communauté de Communes demande une cotisation annuelle de 5€ par année scolaire pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes.

Les activités faites par l'équipe d'animation sont non payantes.

- Pour les activités exceptionnelles un tarif approprié sera mis en place.

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 48h à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical).

Le règlement des frais d'activités se fait auprès du directeur de la structure, selon les modes suivants :

- Par chèque libellé à l'ordre du trésor public
- En numéraire

En cas de non-paiement dans les délais indiqués, le jeune ne pourra participer à l'activité.

Transport

Les sorties se font en minibus de 9 places maximum (chauffeur inclus), donnant accès à 8 jeunes maximum aux diverses activités extérieures. Si un renfort est avec le directeur pendant les vacances, certaines activités seront ouvertes à 16 places afin d'emmener et de faire découvrir les activités à un maximum de jeunes inscrits au local.

Budget

Un budget annuel est réalisé en début d'année civile par le directeur du local en prenant en compte les besoins des jeunes et du local, le conseil communautaire vote chaque année pour savoir si le budget nous est alloué, ou non. Ce budget prend en compte qui prend en compte les sorties, les achats pour le local, les courses...

Les animations, activités et sorties

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année (réunion d'écoute et d'information), des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun.

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale,...)

Évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)

3 Les partenaires

Les partenaires financiers

La CAF et la MSA cofinancent l'ALSH 11-17 ans «AJI'V » et les projets qui s'y rattachent. Le Communauté de Commune, qui est l'organisateur de la structure participe à hauteur de la moitié de la sortie afin de rendre le tarif de la sortie le plus bas possible et permettre à un maximum de jeunes d'en profiter.

Les partenaires locaux

Les MJC du territoire ainsi que les associations sont les partenaires auquel nous avons régulièrement contact, cela nous permet de proposer bon nombre d'activités et de faire découvrir aux jeunes le territoire sur lequel ils évoluent.

4 Assurance

Le local jeune AJIV est assuré via la SMACL. La CCVG86 coordonne les assurance et permet au local d'être assuré et d'avoir par ailleurs une responsabilité civile en cas de problème.

5 Le public

L'Accueil Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toute catégorie sociale ou nationalité...

Le public accueilli sur la structure provient à 80 % de la commune de Valdivienne. Les jeunes qui fréquentent le local sont principalement issues du centre de loisirs la Maison Bleue avec qui nous travaillons en corrélation. Les jeunes ont leurs habitudes et se sentent à l'aise dans les locaux aménagés pour eux. Ils viennent beaucoup par eux même (vélo, scooter, mobylette...) et aime passer du temps entre eux en ayant un référent adulte qui leurs permet de découvrir des activités ludique, sportives et culturelle tout en évitant l'aspect parentale.

L'Equipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents.

A l'inscription du jeune (1ère visite à l'accueil), un courrier est systématiquement remis à la famille avec :

- Le dossier d'inscription comprenant une fiche de renseignements et une fiche sanitaire CERFA
- le programme d'activités en cours

Pour toutes sorties et ou animations extérieures, les dossiers COMPLETS sont obligatoires.

6 Encadrement

L'équipe d'animation est chargée de l'encadrement des jeunes sur la partie local et sur les différentes activités. Elle se compose d'un directeur/animateur (Mr Doucet Benjamin BPJEPS, UCCDACM). Et d'un(e) animateur(e) supplémentaire saisonnier pendant les vacances scolaire

Les fonctions de l'équipe pédagogique sont les suivantes :

- Organiser la direction et l'organisation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ados l'accueil
- encadrement des animations.
- Mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions.
- Développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse
- Gestion du budget, suivi pédagogique et administratif
- encadrement de l'équipe d'animation.
- assurer la sécurité physique et affective des enfants et de l'équipe d'animation

Il assure le pointage des présences. Il est le responsable du groupe.

Il apporte un contenu pédagogique, une approche éducative de l'activité, fédère le groupe autour d'un projet commun.

Le directeur/animateur devra également :

- Coordonner l'action de l'équipe pédagogique
- Assurer la gestion financière
- Assurer le suivi sanitaire des enfants
- Assurer les relations avec l'organisme et les parents via mail et téléphone, donner des nouvelles, être disponible.

L'animateur aura comme principales fonctions de :

- Travailler en équipe
- Associer les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation quotidienne
- Faire vivre les activités aux enfants en prenant en compte le rythme et les besoins de chacun

Évaluation de l'équipe d'animation :

L'animateur et le groupe :

- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à mener un travail en groupe
- Capacité à analyser les phénomènes de groupe
- Quelle est son attitude dans le groupe

L'animateur et les phénomènes organisationnels :

- Capacité à formuler des objectifs
- Capacité à élaborer un projet
- Capacité à réaliser concrètement un projet, à coordonner des actions
- Capacité à contrôler le déroulement de l'exécution, à mesurer et à analyser les résultats

7. Les objectifs pédagogiques de la structure

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local.

- **Favoriser l'accueil des jeunes**

- Créer un lieu d'accueil sur le secteur pour les jeunes de 11 à 17 ans
 - Aménager les locaux en lien avec les adolescents.
 - Proposer des ouvertures régulières.
 - mettre en place des activités riches et variés.
- Émanciper le local grâce à la communication
 - Communiquer (avec les jeunes, les familles, créer du lien)
 - utiliser les réseaux sociaux, montrer la présence du local.
- **Rendre les jeunes acteurs de leurs temps de loisirs.**
- Responsabiliser les jeunes dans le fonctionnement de l'espace jeune
 - Impliquer les jeunes dans la mise en place des projets, des animations, des séjours
 - mettre en place des activités variés afin de pouvoir intéresser un maximum de jeunes.

- Renforcer l'autonomie des utilisateurs.
 - Laisser place à l'écoute et proposer des accueil libre sur les périodes afin de provoquer l'envie de créer chez les jeunes.
 - Faire en sorte que les jeunes entretiennent le local (vaisselle, ménage,gouter)
 - passer par les jeunes en priorité avant les familles.

- **Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**
 - Prévenir les comportements à risque
 - actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc...)
 - Permettre la valorisation de soi
 - Laisser place aux débats
 - Partager les connaissances de chacun
 - Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

- **Favoriser le bien vivre ensemble :**
 - S'ouvrir sur l'extérieur
 - Créer une passerelle avec la maison bleue
 - Accueillir des ados en situation de handicap
 - Favoriser l'entraide et l'esprit d'équipe

 - Découvrir le milieu dans lequel ils évoluent
 - Mettre en place des actions avec les partenaires locaux, s'impliquer de la vie locale
 - Favoriser la connaissance de leur territoire (histoire, culture, gastronomie, etc...)
 - Mise en place d'échange, de projets, de séjours avec différentes associations (MJC, MPT..)
 - Mettre en place des activités accessibles à tous
 - Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun
 - Des activités dites « de consommation » (Laser Game, bowling, paintball, etc...) accompagnées de « temps-libres encadrés » en ville permettront aux jeunes de découvrir le milieu urbain.

Pour Mémoire :

- Les jeunes sont en vacances, nous sommes au travail en assumant une fonction :
- Notre travail s'arrête lorsque nous ne sommes plus nécessaires, en aucun cas nous ne pouvons laisser des jeunes sans nous être assuré qu'un autre en a pris la responsabilité ou que des limites ont été fixées...
- Nous sommes tenus au secret professionnel par rapport à tout ce que nous pourrions apprendre concernant les jeunes.
- Respect : Nous nous adressons aux jeunes de la manière dont nous aimerions qu'ils nous parlent.
- Matériel : Du matériel pour les activités vous sera confié, plus le matériel durera et plus nous auront la possibilité d'investir dans autre chose.
- Tenue vestimentaire : Nous nous devons d'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux différentes activités.
- Tabac : La consommation de tabac par les jeunes restera sous l'entière responsabilité du directeur lorsque l'adolescent est sur des heures d'ouverture du local, l'information et la prévention à la charge de l'équipe pédagogique, à aucun moment, les adultes référents ne peuvent fumer en présence des jeunes.
- Nous rappelons que la consommation d'alcool ou l'usage de drogue est strictement interdite.